

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2008

Le dix sept avril 2008, le Conseil Municipal de DAUX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie. Le Conseil a été convoqué le 11 avril 2008 par LAGORCE Patrice, Maire.

PRESENTS : ANSCIEAU Luc, BARLASSINA Claude, BERNARD Denis, BINET-GAUBERT Véronique, BIRELLO Danielle, CHASTANET Pascale, CORTES Marcel, FORESTIER Christine, GERAUD Yves, GETTO Marie-José, GUILLET Pascal, LAGORCE Patrice, LATOUR Thomas, MONCEYRON Jean-Pierre, SAINT-PAUL Bernard, SANDREAU Claude.

ABSENTS : FRAPECH Jean-Louis, BIRELLO Jean-Louis, MERLE Sandrine.

SECRETARE DE SEANCE : BERNARD Denis

Mr FRAPECH Jean Louis a donné procuration à Mr LAGORCE Patrice.

Mme MERLE Sandrine a donné procuration à Mme CHASTANET Pascale.

Mr BIRELLO Jean-Louis a donné procuration à Mr GERAUD Yves.

Ouverture de la séance par la lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2008.

1- VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2008

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet de Budget Primitif 2008 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Vote la section de fonctionnement.

Par 4 contre, 2 abstentions et 13 pour.

- Vote la section d'investissement.

Par 5 contre, 1 abstention et 13 pour.

Dépenses de fonctionnement :	1.124.657 €
Dépenses d'investissement :	595.692 €
TOTAL DES DEPENSES ;	1.720.349 €

Recettes de fonctionnement :	1.124 657 €
Recettes d'investissement :	595.692 €
TOTAL DES RECETTES ;	1.720.349 €

2 – VOTE BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2008

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet de Budget Primitif 2008 du Service Public Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Vote la section d'exploitation.

Par 6 abstentions et 13 pour.

- Vote la section d'investissement.

Par 6 abstentions et 13 pour.

Dépenses d'exploitation :	114.158 €
Dépenses d'investissement :	687.124 €
TOTAL DES DEPENSES ;	801.282 €

Recettes d'exploitation :	114.158 €
Recettes d'investissement :	687.124 €
TOTAL DES RECETTES ;	801.282 €

3 – DEMANDE DE SUBVENTION ACHAT VEHICULE POUR SERVICES TECHNIQUES

Mr le Maire informe l'assemblée de l'état vétuste du camion actuel. Il est nécessaire de le remplacer compte tenu de l'importance des réparations à engager. Il présente le devis de la Société GARONNE BOIS VERT SA, distributeur IVECO Toulouse pour un véhicule de marque IVECO DAILY d'un montant de 26 850 € HT avec reprise du camion actuel de marque IVECO pour un montant de 4 000 € HT à déduire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte le devis présenté de ce véhicule utilitaire.

- Considère cet achat nécessaire

- Demande au Conseil Général l'attribution d'une subvention.

- Les frais correspondants soit 32 112, 60 € TTC ainsi que la reprise de 4 784 TTC seront inscrits au Budget Primitif 2008 respectivement à l'article 2182-42 et au chapitre 024.

4 – DESIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AERODROME DE TOULOUSE-BLAGNAC

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les Conseils Municipaux nouvellement élus doivent procéder à la désignation des nouveaux membres représentant leur commune au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Toulouse-Blagnac Monsieur le Préfet avait proposé que les communes de Merville et Daux soient représentées en désignant un membre titulaire et un membre suppléant. Il propose de laisser le Conseil Municipal de Merville désigner un membre titulaire; la commune de Daux doit donc désigner un membre suppléant.

Mme CHASTANET Pascale propose sa candidature à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme CHASTANET Pascale comme membre suppléant représentant les communes de DAUX et MERVILLE à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome Toulouse-Blagnac.

5 – DESIGNATION DU DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les Conseils Municipaux nouvellement élus doivent procéder à la désignation de nouveaux délégués aux Syndicats Intercommunaux auxquels la Commune a adhéré. Il demande au Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire auprès du Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement.

Après en avoir délibéré et procédé au vote secret, FRAPECH Jean-Louis, délégué titulaire, a été élu pour représenter la Commune au Syndicat ci-dessus désigné et a déclaré accepter son mandat par 15 voix pour et 4 abstentions.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur GUILLET fait état de la copie de la lettre de Monsieur ROUQUETTE concernant sa satisfaction quant aux réparations effectuées à la chaussée et sur la concertation concernant l'aménagement urbain du centre du village.

Monsieur le Maire confirme qu'une réunion de quartier est prévue dans les semaines à venir dès réception des dernières informations des services techniques de la Communauté de Communes.

- Monsieur GUILLET, pour couper court aux rumeurs qui circulent, fait état de sa position quant au processus de décision concernant l'enrochement chemin de la Tuilerie au droit de la propriété KRASKA. Ces travaux relèvent de la compétence de la Communauté de Communes qui en a établi les modalités techniques. L'accord a été donné par Monsieur SERVANT qu'il a assisté dans les échanges avec la Communauté de Communes. Monsieur le Maire rappelle à ce propos que le pool routier de DAUX a été principalement focalisé pour 2007-2008 sur l'aménagement du centre du village (190 K € sur 200 K €) suivant les résultats de l'appel d'offre le reste à réaliser sera dévolu au chemin des châteaux côté RD37. Outre l'enrochement ci-dessus évoqué (8 K €). Monsieur LAGORCE insiste sur la nécessité d'un plan d'urgence pour le réseau routier communautaire, ce sur quoi il a sensibilisé le président et les vices présidents de la Communauté de Communes.

En concertation avec les autres communes concernées, un traitement particulier pour les dégâts occasionnés par la fermeture de la RN 224 fin 2007 sera demandé au Conseil Général. Une première sollicitation de Madame VOLTO, Conseillère Générale a été faite.

- Monsieur le Maire rappelle que le nouveau Président de la Communauté de Communes est Rémi ANDRE, Maire de GRENADE. Il énonce les Vices-Présidents dont Jean-Louis FRAPECH, Maire Adjoint de DAUX au Tourisme et à la Vie Associative.

- Monsieur GUILLET évoque la position de la municipalité sur le dossier foyer rural.

Monsieur le Maire rappelle que le foyer rural représenté par sa Présidente Mme MARROT, Mr BELIN, Mr BOLLE ont remis à la municipalité un dossier ainsi qu'une pétition de soutien. Il rappelle l'attachement de tous au foyer rural. Il appelle de ses vœux la recherche de solutions garantissant la pérennité et l'équité relativement au reste du tissu associatif. Concernant l'aide municipale au foyer, celle-ci sera décidée par le Conseil Municipal avant fin mai. Monsieur le Maire confie à Mme GETTO le soin de constituer une commission consultative sur les associations pour traiter les différentes problématiques en commençant par le dossier soumis par le foyer.

La séance est levée à 23 Heures.